

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **Monsieur KNISS et Madame SILVESTRE**

Le terrain concerné est situé à **EREZEE/SOY, rue Birondai**
Et cadastré 4ème Division section A n° 1958C – 1958G.

Le projet consiste en des travaux **de construction d'une habitation unifamiliale**
Et présente les caractéristiques suivantes (2) :

Art. D.IV.5 – Avec écart aux prescriptions urbanistiques du lotissement « Fugazy-Verhaeghe » autorisé le 09 octobre 2007 :

- Non-respect du front de bâtisse obligatoire ;
- Implantation en partie hors zone de construction ;
- Non-respect de la tonalité de la brique : brique grise ;
- Utilisation de 2 matériaux pour les élévations ;
- Non réalisation du volume secondaire obligatoire ;
- Horizontalité de certaines baies ;
- Annexe à toiture plate.

Le dossier peut être consulté à partir du 11 juillet 2022 jusqu'au 26 août 2022 (*), chaque jour ouvrable de 09h00 à 12h00 à l'adresse suivante : Administration communale d'EREZEE, Service Urbanisme, rue des Combattants, 15 à 6997 – EREZEE, **de préférence sur rendez-vous pris au moins 24 heures à l'avance.**

(*) les mesures de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août (art. D.I.16, §1^{er} CoDT)

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme, rue des Combattants, 15 à 6997 – EREZEE, **de préférence sur rendez-vous pris au moins 24 heures à l'avance.**

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 11 juillet 2022 jusqu'au 26 août 2022 au Collège communal

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, rue des Combattants, 15 à 6997 – EREZEE.
- Par télécopie au numéro 086/320.923

L'enveloppe ou la télécopie portera la mention : Annonce de projet « Urbanisme KNISS ».

Affiché à EREZEE, le 28 juin 2022.